



ASSOCIATION FRANÇAISE DES ÉLEVEURS DE REX

Championnat de France Lapins Rex

Cahier des charges

La société Avicole souhaitant organiser un championnat de France des lapins Rex doit établir une demande auprès du Président de l'AFER avec copie au secrétaire.

Après accord de l'AFER et signature du cahier des charges et du règlement par la Société organisatrice le championnat de France sera mentionné sur le site de l'AFER , www.afer-lapinrex.com.

La société organisatrice se chargera d'envoyer les courriers aux éleveurs adhérents de l'AFER pour leur éventuelle participation. L'AFER fournira à la société organisatrice la liste des adhérents.

La société organisatrice devra inclure dans son catalogue une page publicitaire fournie par l'AFER.

Elle devra après l'exposition fournir au secrétaire un catalogue avec le palmarès afin d'inclure dans sa revue et sur le site internet les résultats du championnat de France.

Un tableau des récompenses sera fourni par l'AFER à la société organisatrice.

L'AFER se chargera des récompenses et demandera une participation à la Société organisatrice **d'un montant de 1 € 00 par lapin Rex inscrit (Rex Race Moyenne, Petit Rex et Nain Rex)**

La pesée sera faite sous la responsabilité d'un membre de l'Association organisatrice.

Pesée, inscription des tatouages des deux oreilles et poids, devront être retranscrits sur les cartes de jugements.

Les cages seront disposées sur un seul niveau et garnies de paille. La nourriture devra être obligatoirement dans des mangeoires et l'eau dans des abreuvoirs. Elle devra comporter un aliment granulé et de l'eau tout au long de l'exposition.

Le choix des juges par la société organisatrice devra **impérativement** être choisi dans la liste des juges référents fournis par l'AFER. La société organisatrice confirmera les noms des juges retenus à l'AFER. **Un juge sera choisi pour juger 70 sujets maximum.**

L'inscription des lapins devra être faite par variété et couleur. Les lapins d'un même éleveur dans une variété devront être inscrits les uns à la suite des autres en commençant par les mâles puis les femelles. Les jugements devront se faire en alternance en fonction du nombre de juges retenus (exemple : si 6 juges, chaque juge jugera dans la liste un lapin sur 6 soit pour le juge N°1 les lapins 1 puis 7 puis 13, etc... de la liste)

La Société organisatrice adressera dès la clôture des inscriptions la liste des sujets Rex inscrits dans le championnat de France afin de prévoir les récompenses prévues en fonction du nombre d'inscrits et le palmarès prévu.

Un emplacement à proximité si possible des rangées des lapins Rex sera mis à disposition de l'AFER avec deux tables, des chaises et possibilité d'avoir au moins une prise électrique pour mettre en place un stand AFER.

Renvoyer le cahier des charges et le règlement signés au secrétaire de l'AFER

Le conseil d'administration de l'AFER

Mise à jour au cours de l'Assemblée Générale du 17 Janvier 2026



ASSOCIATION FRANÇAISE DES ELEVEURS DE REX
Championnat de France Lapins Rex
Cahier des charges

Je soussignédéclare être en possession et avoir pris connaissance du règlement et du cahier des charges concernant le Championnat de France AFER et m'engage, par ma signature, à m'y conformer.

Lieu et Date :.....

Signature :

Si vous n'êtes pas d'accord pour tout, noter ici vos propositions :

Documents à renvoyer à :

Denis SIRIEX
16 Rue de Saint-Pont
03110 VENDAT
Tél. : 06.71.57.21.12 ou 06.67.52.95.99
Email : denis.siriex@wanadoo.fr